

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01058

Numéro SIREN : 850 133 893

Nom ou dénomination : 2F BATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2021 sous le numéro de dépôt 14284

SASU 2F BATIMENT  
26 RUE CAFFARELLI  
C/o ESPACE GROSSO  
06000 NICE  
SIREN : 850 133 893 RCS Nice

14284

**Exercice 2020**  
**Procès – Verbal d'Assemblée Générale Ordinaire Annuel**  
**Vendredi 25 juin 2021**

Les associés de la SASU 2F BATIMENT au capital de Cinq milles euros divisés en 100 actions de 50 € chacune dont le siège social est à : 26 RUE CAFFARELLI 06000 Nice se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement par la présidence.

L'assemblée est présidée par **Mme. SLAMA Hela**, en sa qualité de présidente

**Est présent :**

- M. SLAMA Hela .....Propriétaire de 100 actions

Soit au total un associé présent, totalisant 100 actions.

Tous les actionnaires étant présents et l'assemblée peut valablement délibérer, la société n'étant pas dotée de commissaire aux comptes.

**Le président dépose sur le bureau les documents suivants :**

- Les statuts, le rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2020** et sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- Le bilan, le compte de résultats et les annexes au **31 décembre 2020**.

**Droit de communication préalable des associés**

Tous les documents pour lesquels les associés disposent d'un droit de communication ont été tenus, au siège social, à leur disposition, plus de 15 jours avant la date de la présente assemblée.

**Ordre du Jour**

- Examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le **31 décembre 2020**
- Quitus à la présidence
- Affectation et répartition des résultats
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce
- Vérification que la société n'est pas tenue de désigner un commissaire aux comptes

Le président fait procéder à la lecture du texte des projets des résolutions.

S. H

Le président complète cette lecture par tous renseignements demandés ;  
parole est donnée

À l'issue des débats, il est demandé aux associés de se prononcer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

## **ADOPTION DES RÉOLUTIONS :**

### **Première résolution**

L'assemblée générale prend acte des modalités de convocation de la présente assemblée et du respect de la communication des pièces et documents comptables, constate la présence de tous les associés de la société et déclare qu'elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Deuxième résolution**

L'assemblée générale :

- après lecture du rapport de la présidence ;
- après examen des pièces comptables communiquées et mises à disposition
- après audition et des informations et précisions fournies ;

Approuve :

- le bilan ;
- le compte de résultats ;
- les annexes de l'exercice social clos le **31 décembre 2020**.

En conséquence, l'assemblée générale consent quitus entier sans réserve à la présidence.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Troisième résolution**

L'assemblée générale décide de distribuer le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le **31/12/2020** s'élevant à **19583€,00** en dividendes pour l'associé unique.

100 actions : **(19500€,00)** à **Mme. SLAMA Hela**

Les **83€** vont au compte report à nouveau.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Quatrième résolution**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et constate qu'il n'existe pas de telles conventions.

S. H

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des dispositions légales relatives à l'obligation pour certaines sociétés de désigner un commissaire aux comptes, constate que la présente société n'est pas astreinte à une semblable obligation.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions.*

### **Sixième résolution**

L'assemblée donne tous pouvoirs à **Mme. SLAMA Hela** pour effectuer, toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions adoptées ci-dessus.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des actions*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui procède, il a été adressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Nice, le 25/06/2021

Le président  
Mme. SLAMA Hela



**2F BATIMENT**  
**SAS U au capital de 5000 €**  
**Siège social : 26 Rue CAFARELLI 06000 Nice**  
**SIREN : 850 133 893 RCS Nice**

**Rapport de gestion concernant les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et réglementaires, afin vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le **31/12/2020** et vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de ce même exercice.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, les documents suivants :

- les comptes annuels relatifs à l'exercice (bilan, compte de résultat et annexe)
- le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation au cours de cette assemblée.

**En vertu des dispositions de l'article L. 232-1 II du Code de commerce**

Le président déclare que la société durant l'exercice écoulé été en bonne situation sur le marché. Le chiffre d'affaire réalisé HT est de **386 358€,00**. Aucune activité de la société en matière de recherche et de développement

**Conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce**

En vertu de l'article L. 223-19 du code de commerce, le gérant déclare qu'il n'existe pas de telles conventions.

**Présentation des comptes**

En ce qui concerne le compte de résultat, nous vous apportons les précisions suivantes :

Le chiffre d'affaires HT de l'exercice clos le **31/12/2020** est de **386 358€,00**.

Le total des charges d'exploitation est **366 776€,00**.

Le résultat d'exploitation représente un bénéfice de **19 583€,00**. Le total général du bilan pour l'exercice s'élève à **54 444€,00**.

**Affectation du résultat**


Le montant du bénéfice net de l'exercice (résultat fiscal) est de **19 583€,00**. Je vous propose chers associés de distribuer la somme en dividendes entre les associés.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vont vous être soumises et donner à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice de référence.

Nice, le 25/06/2021

Le Président

Mme. SLAMA Hela



**2F BATIMENT**  
**SAS U au capital de 5000 €**  
**Siège social : 26 Rue CAFARELLI 06000 Nice**  
**SIREN : 850 133 893 RCS Nice**

## **ANNEXES COMPTABLES**

### **Méthodes comptables utilisées durant l'exercice clos le 31/12/2020 et notes sur le bilan et le compte de résultat**

La société utilise le régime simplifié d'imposition (RSI), qui est un régime d'imposition pour lequel l'impôt est déterminé à partir du bénéfice réel. Il permet aux entreprises de bénéficier d'obligations comptables et déclaratives allégées.

- La société opte pour le régime du réel simplifié et l'impôt sur revenus (IR)
- Le chiffre d'affaires de la société HT s'élève à de **386 358€,00**
- Le total des charges d'exploitation est de **366 776€,00**
- Le résultat fiscal net représente un bénéfice **19 583€,00**

Nice, le 25/06/2021

Le président

Mme. SLAMA Hela





IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020
Régime "simplifié d'imposition" [X] ou "réel normal" [ ]
Option pour la comptabilité super-simplifiée [ ] TVA [ ]
Option pour le régime de la taxation au tonnage [ ]

A IDENTIFICATION
2F BATIMENT
26 RUE CAFFARELLI
06000 NICE
Mél : bm2i.conseil@orange.fr
Téléphone : 0760832335

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :

B DIVERS
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
gros oeuvre de bâtiment.
Personne inscrite au répertoire des métiers (cochez la case) [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (voir renvois page 4)

Table with 3 columns: Description, Col. 1, Col. 2. Rows include: 1 Résultat fiscal (19 583), 2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers, 3 Total (19 583), 4 Bénéfice imposable (19 583), 4 bis Résultat net de cession, 4 ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source.

5 Plus-values
Incées selon les règles prévues pour les particuliers
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies 1-1 du CGI)
à court terme et à long terme exonérées
à long terme imposables à 12,8 %
dont plus-values à long terme exonérées (Art. 151 septies A du CGI)
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)

6 Exonérations et Abattements
Entreprise nouvelle art. 44 sexies [ ] ZRR art. 44 quindecies [ ] Autres dispositifs [ ] Zone de restructuration de déferse (art. 44 terdecies) [ ]
ZFU art. 44 octies et 44 octies A [ ] Zone franche d'activités art. 44 quaterdecies [ ] Jeune entreprise (JEI) [ ] Option crédit d'impôt outre-mer secteur productif (art 244 quater W) [ ]
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies [ ] Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies [ ]
Exonération ou abattement pratiqué sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % [ ] sur le bénéfice professionnel [ ]

7 BIC non professionnels (2031 Bis-SD) a-BÉNÉFICE b-DÉFICIT

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G).
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)
- Plus-values
PV nettes à long terme imposables à 12,8 %
PV à long terme exonérées (Art. 151 septies A)
PV à court terme exonérées (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)
- Exonération ou abattement pratiqué (art. 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel

8 Régime des sociétés de personnes
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9 Comptabilité informatisée
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [ ] Si oui, indication du logiciel utilisé : CIEL

Signature and stamp: Copie certifiée conforme par le Président

Vertical text on the left margin: Les dispositions des articles 29 et 40 de la loi n° 1161 du 1er janvier 1978 relatives à l'hygiène, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-391 du 04 mai 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA de l'OMGA ou du viseur conventionné :

- N° d'agrément du CGA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

À NICE

le 14052021

Signature et MME ABDALLAH Hela  
qualité du déclarant GERANTE

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

# IMPÔT SUR LE REVENU

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031-SD

N° 2031 Bis-SD  
(2020)

Si déposé néant, cochez la case:

### D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).  
*(Si ce cadre est insuffisant, joindre à la présente déclaration un état du même modèle)*

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.) des associés, personnes physiques ou morales ①	BIC « B » ou BIC non profes- sionnels « M » ②	Quote-part du bénéfice ou du déficit ③ à prendre en consi- dération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuelle- ment, à l'impôt sur les sociétés 3	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Sociétés en commandite simple ④ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2020

### E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exer-  
cice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception

Exercice 2020

① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD.

Montant des :  
- Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises).  
- Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.

### F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS. (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)


### G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de l'année N, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*).....	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

### PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre à la déclaration 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ④

④ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

### H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnelles		
Location gérance		
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>2F BATIMENT</u>				Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise <u>26 RUE CAFFARELLI 06000 NICE</u>								
SIREN <u>8 5 0 1 3 3 8 9 3</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>1 2</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>9</u>					
				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>				
<b>ACTIF</b>				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	15 700	030	5 383	10 317	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	<b>Total I (5)</b>		044	15 700	048	5 383	10 317	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052			
		Marchandises *		060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070			
		Autres* (3)		072	14 085	074	14 085	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	30 042	086		30 042	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
<b>Total II</b>		096	44 127	098		44 127		
<b>Total général (I + II)</b>				110	59 827	112	5 383	54 444
<b>PASSIF</b>						Exercice N 1	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		5 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>131</u> )			132				
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136		19 583		
	Provisions réglementées			140				
	<b>Total I</b>			142		24 583		
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		13 816		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <u>169</u> )			172		16 045		
	Produits constatés d'avance			174				
<b>Total III</b>			176		29 861			
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		54 444		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	6 500		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	13 974	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2F BATIMENT

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31 | 1 | 2 | 20 | 20 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services*	217		218	386 358	
		dont export et livraisons intracommunautaires					
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	386 358	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	21 694		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....) )				242	293 219		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244			
Rémunérations du personnel*				250	38 363		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	9 266		
Dotations aux amortissements*				254	4 233		
Dotations aux provisions				256			
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	366 776		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	19 583		
Produits financiers (III)		280		294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306			
<b>2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	19 583		
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	19 583		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
Provisions non déductibles*				322			
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZFU-TE (44, octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JEI (44, sexies A)	989			
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352	19 583		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370	19 583		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2020

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406			
	Autres	410		412		414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426			
	Constructions	430		432		434	436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	9 200	442		444	446	9 200		
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456			
	Matériel de transport	460		462	6 500	464	466	6 500		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474	476			
Immobilisations financières		480		482		484	486			
TOTAL		490	9 200	492	6 500	494	496	15 700		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516			
	Constructions	520		522		524	526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 150	532	2 067	534	536	3 217		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546			
	Matériel de transport	550		552	2 167	554	556	2 167		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564	566			
TOTAL		570	1 150	572	4 233	574	576	5 383		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

© Sage

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : 2F BATIMENT Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**  
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860		
Total des déficits restant à reporter	870		

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	385
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : 2F BATIMENT		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01.01.2020		et clos le : 31.12.2020	
Durée en nombre de mois		1   2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		386 358
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	<b>TOTAL 1</b>	106	386 358
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	121		221 846
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		87 410
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		5 657
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
	<b>TOTAL 3</b>	152	314 913
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	71 445
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		71 445
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation			186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 0 1 3 3 8 9 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2F BATIMENT

ADRESSE (voie) 26 RUE CAFFARELLI

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  MME Nom patronymique ABDALLAH Prénom(s) HELA

Nom marital  % de détention 100 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date  N° Département 99 Commune TUN Pays

Adresse : N° 26 Voie RUE CAFARELLI

Code Postal 06000 Commune NICE Pays FR

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

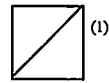
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**7** FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 5 0 1 3 3 8 9 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2F BATTIMENT

ADRESSE (voie) 26 RUE CAFFARELLI

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.